

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 97-628 DU 31 DECEMBRE 1997

Portant nomination d'un Adjudant-Chef
des Forces Aériennes au grade de
Lieutenant-Stagiaire.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 90-016 du 18 Juin 1990, portant création des Forces Armées Béninoises ;
- VU la Loi N° 81-014 du 10 Octobre 1981, portant Statut Général des Forces Armées Béninoises et la Loi 88-006 du 26 Avril 1988 qui l'a modifiée et complétée ;
- VU l'Ordonnance 94-001 du 1er Août 1994 portant Loi de Finances pour la gestion 1994 ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996, portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 97-143 du 25 Mars 1997, portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- Sur proposition du Ministre Délégué auprès du Président de la République, chargé de la Défense Nationale ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 29 Octobre 1997

2146

CDI
10-3-98

Ministère du Plan, de la Construction Economie et de la Promotion d'Exportation
Direction du CAI, CI
Reçu le 12/3/98
N° 2461

D E C R E T E

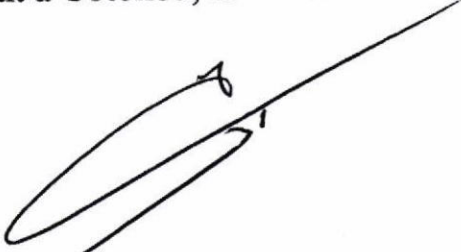
Article 1 : L'Adjudant-Chef Sabin HOUNMENOU des Forces Aériennes est nommé Lieutenant-Stagiaire pour compter du 1er octobre 1997.

Article 2 : La présente nomination donne droit à une augmentation de traitement dans les conditions définies par l'ordonnance 94-001 du 1er Août 1994 portant Loi de finances pour la gestion 1994.

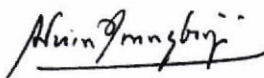
Article 3 : Le Ministre Délégué auprès du Président de la République, chargé de la Défense Nationale et le Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 31 Décembre 1997

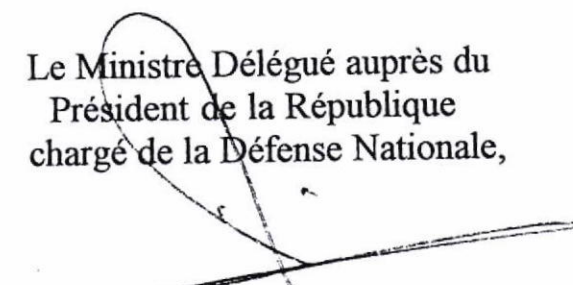
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement


Mathieu KEREKOU.-

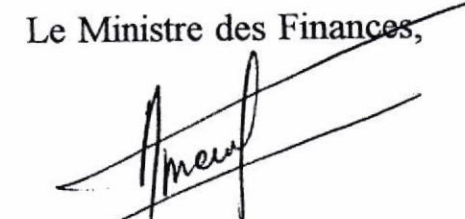
Le Premier Ministre, chargé de la Coordination de
l'Action Gouvernementale et des Relations avec les
Institutions, Porte-Parole du Gouvernement,


Adrien HOUNGBEDJI.-

Le Ministre Délégué auprès du
Président de la République
chargé de la Défense Nationale,


Séverin ADJOVI.-

Le Ministre des Finances,


Moïse MENSAH.

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MDN 4 MF 4
Autres Ministères 15 SGG4 DCBM-DCF-DGTCP-DGID 5 BN-DAN-DLC 3
GCOMB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 Intéressé
1 JO 1.-